




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-389**

Séance publique du

16 décembre 2020

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201216- lmc1180080A-DE-1-1
Date de signature : 18/12/20
Date de réception : vendredi 18 décembre 2020
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ZAC DE L'ENFANT - CESSIION PAR LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES A LA COMMUNE
D'AIX-EN-PROVENCE D'EMPRISES DE TERRAIN**

Le 16 décembre 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENZI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



DEPARTEMENT OPERATIONS
JURIDIQUES COMPLEXES ET
CONTROLE ET SUIVI DES
PROCEDURES CONTENTIEUSES
Direction foncier et gestion du
patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2020

Nomenclature : 3.1
Acquisitions

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ZAC DE L'ENFANT - CESSION PAR LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES A LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE D'EMPRISES DE TERRAIN- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre d'une concession d'aménagement conclue avec la Communauté du Pays d'Aix dont le terme est fixé au 22 mars 2022 s'est rapprochée de la Ville d'Aix-en-Provence pour la cession d'emprises de terrain devant lui revenir (cf plan joint).

Je vous rappelle que par délibération n° DL2017-123 du 31 mars 2017 nous nous étions prononcés sur l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle de voirie cadastrée section HP n° 740 (648 m²) incluse dans l'emplacement réservé n° 157 « *Aménagement route de l'Enfant avec itinéraire vélo* » prévu par le PLU au profit de la commune.

Cela concerne des emprises de voirie constituées des parcelles cadastrées section HP n° 744 (121 m²) et n° 749 (256 m²) incluses elles aussi dans l'emplacement réservé n° 157,

Cette cession se fera à l'euro symbolique et le concessionnaire prendra en charge les frais afférents à cette mutation.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** l'acquisition des parcelles cadastrées section HP n° 744 et 749 situées dans le périmètre de la ZAC de l'Enfant auprès de la SPLA Pays d'Aix Territoires.

- **DIRE** que cette acquisition se fera à l'euro symbolique,

- **DIRE** que la SPLA Pays d'Aix Territoires prendra en charge les frais afférents à l'acte,

- **AUTORISER** Mme le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DL.2020-389 - ZAC DE L'ENFANT - CESSIION PAR LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES A LA
COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE D'EMPRISES DE TERRAIN-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 11
Suffrages Exprimés	: 43
Pour	: 43
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

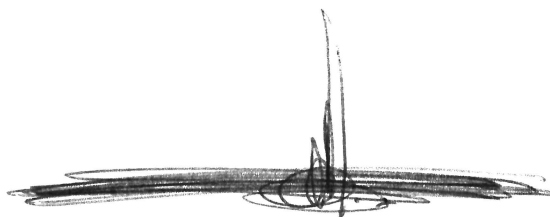
Jonathan AMIACH Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Joëlle CANUET
Eric CHEVALIER Sophie JOISSAINS Stéphane PAOLI Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
Francis TAULAN Jean-Louis VINCENT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Section HP



Parcelle HP 744 en ER n°157
Bénéficiaire de l'ER : Ville d'Aix
Propriétaire : SPLA PAT
Cession à faire :
SPLA PAT/Ville d'Aix

Parcelles HP 605-608-611
Propriétaire : SPLA PAT
Cession à faire :
SPLA PAT/Ville d'Aix

Parcelle HP 749 en ER n°157
Bénéficiaire de l'ER : Ville d'Aix
Propriétaire : SPLA PAT
Cession à faire :
SPLA PAT/Ville d'Aix

Parcelle HP 740 en ER n°157
Bénéficiaire de l'ER : Ville d'Aix
Propriétaire : SPLA PAT
Cession validée :
DL2017-123 du 31/03/2017

ZAC de L'Enfant
Rétrocession du foncier

 SPLA PAT / Ville d'Aix

Section HL

Section HP



Parcelle HP 744 en ER n°157
Bénéficiaire de l'ER : Ville d'Aix
Propriétaire : SPLA PAT
Cession à faire :
SPLA PAT/Ville d'Aix

Parcelles HP 605-608-611
Propriétaire : SPLA PAT
Cession à faire :
SPLA PAT/Ville d'Aix

Parcelle HP 749 en ER n°157
Bénéficiaire de l'ER : Ville d'Aix
Propriétaire : SPLA PAT
Cession à faire :
SPLA PAT/Ville d'Aix

Parcelle HP 740 en ER n°157
Bénéficiaire de l'ER : Ville d'Aix
Propriétaire : SPLA PAT
Cession validée :
DL2017-123 du 31/03/2017

ZAC de L'Enfant Rétrocession du foncier

 SPLA PAT / Ville d'Aix

Section HL